



TIR CLUB DE SAINT LYE



Présidente du TCSL
Mme Véronique IZABEL
61 Rue du Bas - 10270
LAUBRESSEL
N°03/TCSL/BP/2022

Procès-verbal Assemblée Générale

Le 23 septembre 2022, à 20 heures, les membres de l'association Tir Club de Saint Lyé sont réunis dans les locaux du TCSL à Saint Lyé en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente (courrier, mail, site internet et affichage dans les locaux de l'association).

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par madame Véronique IZABEL, présidente de l'association, assistée d'un secrétaire de séance, monsieur Pascal BRAGUE, secrétaire de l'association et de l'ensemble des membres du bureau, M. Guy LOUIS, vice président, M. Christian PROTAT, trésorier, M. David TROUCHOT, trésorier adjoint, et de M. Philippe LAHAYE, secrétaire adjoint.

Présence de Madame Marie-Thérèse LEROY, conseillère départementale, Monsieur le maire de la commune de Saint Lyé, absent, représenté par Monsieur Marcel CHRISTEL conseiller municipal.

A 20 heures 10 la présidente constate que les membres présents et représentés sont au nombre de soixante cinq. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer (quorum réuni) conformément à l'article 5 des statuts.

L'ordre du jour est rappelé par la Présidente :

- Allocution de bienvenue de la Présidente.
- Rapports moral et financier de la saison écoulée.
- Présentation budget année 2022/2023.
- Cotisations nouvelle saison.
- Mise en place du SIA
- Travaux effectués et envisagés pour la nouvelle saison.
- La santé du club et appel aux bonnes volontés.
- Questions diverses.

- Rapport moral de Madame la Présidente :

- La saison 2022 a retrouvé une certaine sérénité après les années covid. La presse locale a consacré dernièrement un article sur notre sport et souligné que les effectifs du département de l'Aube sont en augmentation de 3% pour atteindre 1373 licenciés. Petit bémol, le recrutement des jeunes est en baisse.

- Notre club compte à ce jour 180 licenciés, chiffre qui reste stable au cours des années. Une minute de silence est observée suite à la disparition d'un membre de l'association et d'un membre du comité départemental au cours de la saison passée. A l'issue, la Présidente remercie l'assemblée.

- Nouveauté, le numérique prend le pas dans tous les domaines et les associations sportives ne font pas exception. Pour certaines personnes cela semble insurmontable et de ce fait arrêtent le tir, c'est bien dommage mais chacun est libre de son choix. La présidente précise que les membres du bureau sont disponibles pour accompagner les adhérents en difficulté avec la dématérialisation et la création de leur compte Eden. Afin de valider la licence pour la nouvelle saison, chaque tireur a l'obligation de créer son compte Eden et d'y déposer le certificat médical de la FFTir. Tant que cette démarche n'est pas effectuée il est impossible pour le club de procéder au renouvellement de la licence. De même que l'avis préalable auprès de la Fédération Française de tir pour renouveler les détentions d'armes est impossible à obtenir.

- Les licences sont dématérialisées et les tireurs pourront la télécharger pour l'imprimer ou la conserver sur leur téléphone.

- Informations sur les SIA, l'ouverture du compte pour les tireurs sportifs est reportée début janvier 2023.

- Les armes de catégorie B détenues par le club de tir de Saint Lyé sont à disposition des membres de notre association. A cet effet un registre de prêt de ces armes a été mis en place et peut être consulté par les autorités habilités à le vérifier. La présidente, Véronique IZABEL, le vice président, Guy LOUIS, le trésorier, Christian PROTAT, le secrétaire, Pascal BRAGUE et le secrétaire adjoint, Philippe LAHAYE sont les seules personnes habilitées à procéder au prêt des armes du club.

Rapport financier du trésorier :

- Pour l'exercice 2021/2022, les investissements dans l'amélioration des installations et locaux, les charges d'exploitation et les frais de tenue de comptes représentent un total de 29887,04 €. Le montant des produits est de 31802,13 € et le compte de résultat se clôture au 31 août 2022 avec un solde créditeur de 1915,09 €. Le montant des cotisations pour la nouvelle saison : Adulte 160 € et jeune 80 €.

Membres présents et représentés	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
65	65	65	0	0

Mis au vote, le rapport financier pour la saison 2021/2022 est adopté.

Travaux d'entretien et d'amélioration :

- Réalisés :

Au cours de la saison divers travaux ont été réalisés. Réfection du chemin d'accès au club, du parking avec construction d'une dalle de réception PMR à l'entrée des bâtiments. Entretien des installations de notre association, intérieur et extérieur.

- En projet :

Pose d'une porte de sortie de secours avec signalétique et une VMC au pas de tir 10 mètres. Mise aux normes des WC, accès handicapé. Réfection des pare-balles au stand 25 mètres et étude en vue installation récupérateur de balles.

La présidente remercie les bénévoles qui œuvrent occasionnellement et tout au long de l'année pour les travaux réalisés.

- Accès aux installations et réglementation :

Les tireurs qui se sont vu attribuer une clé d'accès au stand doivent en cas d'arrêt du tir ou de mutation, la remettre à la présidente pour récupérer leur caution. La demande d'une clé est à faire auprès de la présidente qui se réserve le droit de refuser. En aucun cas un détenteur de clé n'est autorisé à la prêter à un membre du club ou toute autre personne.

L'essai d'armes de chasse doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la présidente.

Carnets de tir, ce dernier a été supprimé par la nouvelle réglementation mais conservé par notre association, conformément au règlement intérieur (articles 21 et 22). En conséquence, les trois tampons par an restent de rigueur. Les présidents de clubs sont responsables de la délivrance des avis favorables pour le renouvellement des détentions d'armes. Ils doivent pouvoir répondre aux obligations et prouver l'assiduité des tireurs en cas de besoin. Le calendrier des tirs contrôlés est consultable sur le site internet de l'association

L'avis favorable pour le renouvellement des détentions ne sera délivré au demandeur qu'après vérification de son dossier complet.

Concernant les affiches pour la vente d'armes, bien vouloir respecter les mentions obligatoires : faire figurer la catégorie de classement du matériel à vendre (déclaration ou détention) et préciser que la transaction se fera obligatoirement via un armurier ou un courtier en arme.

- Activités de l'association :

Pour la saison 2022 les compétiteurs du club qui ont participé aux différents championnats, départementaux et régionaux se sont distingués par 29 podiums, 13 en or, 7 en argent, 9 en bronze et un record départemental.

La présidente a félicité les participants et invite l'assemblée à plus de participation à ces diverses manifestations lors de la prochaine saison.

Pour la saison 2022/2023, trois compétitions seront organisées par le club de St Lyé :

26 et 27 novembre 2022, 5^{ème} manche de la coupe de l'Aube 10 mètres

8 et 9 avril 2023, championnat départemental armes anciennes

10 et 11 juin 2023, challenge interne du club, date à confirmer.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la Présidente lève la séance à 21 heures 15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint Lyé, le 24 septembre 2022

La Présidente de séance
Véronique IZABEL

Handwritten signature of Véronique IZABEL in black ink, written over a horizontal line.

Le Secrétaire de séance
Pascal BRAGUE

Handwritten signature of Pascal BRAGUE in blue ink, written over a horizontal line.